

COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLEMY LE PLAIN

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

20-04-2022

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le mercredi 20 avril 2022 à dix-neuf heures, dans la Salle du Conseil de Saint-Barthélemy le Plain, sous la présidence de M.DARD Thierry, Maire.

Membres présents : BUFFIERE Didier - COISSIEUX Gilles - DESSEMOND Raphaël -- NESME Christopher - ROCHE Eric - DARD Thierry - VERON Cédric - REILLE Adélaïde - GRANGIER Claire -

Excusés : DESPESE Arnaud (procuration ROCHE Eric) - CHAPELLE Coralie (procuration BUFFIERE Didier) - BERTHIER Thomas (procuration DARD Thierry) - GUILHOT Jorris (procuration VERON Cédric)

Absents : GERVY Adrian - BUFFAT Serge

Secrétaire de séance : BUFFIERE Didier

1. Validation du choix de l'entreprise pour le marché de réfection de voirie RD238C - Route de Buffière

Monsieur le Maire présente au Conseil le résultat de la commission d'appel d'offres pour le marché de réfection de voirie RD238C - Route de Buffière. L'analyse des offres a été faite et présentée par Hervé CHEYNEL - Arche Agglo.

Cinq entreprises ont répondu au marché. La mieux disante et la mieux notée (73/100) est l'entreprise EVTP. La CAO a retenu cette entreprise pour le marché, le Maire propose au Conseil de valider ce choix.

Le Conseil délibère et valide le choix de la commission. L'entreprise EVTP sera informée, le Maire reçoit l'autorisation de procéder à toutes les démarches nécessaires.

2. Décision Modificative n° 1 - Budget Principal

Monsieur le Maire donne la parole à la secrétaire de Mairie pour présenter la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal, visant à rééquilibrer des crédits. Il s'agit de récupérer et réaffecter les crédits prévus en début d'année en restes à réaliser, et de les réaffecter aux opérations en cours. Des crédits sont donc annulés pour l'opération « Aménagement du Parvis de l'Eglise » (travaux d'éclairage et installations techniques) et « City Stade » (frais d'études et de publication) pour venir abonder les opérations de voirie 2021 et réseaux électriques.

9000€ seront également affectés pour permettre le paiement de la taxe d'aménagement du bâtiment multiservices, cette dépense ayant été omise au budget.

Le Conseil Municipal vote cette décision modificative à l'unanimité.

3. Participation scolaire OGEC Sainte-Anne

Le Maire donne connaissance au Conseil du courrier reçu de la part de l'OGEC Sainte-Anne à Saint-Jean de Muzols, concernant la participation scolaire 2020/2021 pour un enfant domicilié sur la commune et scolarisé dans l'établissement, pour un montant de 482.80€.

Le Maire rappelle que cet enfant bénéficie d'un dispositif ULIS, non proposé par l'école de la commune, et propose de donner suite à cette demande de participation.

Le Conseil délibère et vote cette participation scolaire, en précisant que l'enfant a par la suite changé d'établissement.

4. Questions diverses

- Monsieur le Maire indique qu'un riverain du chemin de l'usine lui a fait part de véhicules empruntant toujours la voie communale réservée aux riverains, et à vive allure, et demande à ce qu'un aménagement soit fait pour faire ralentir les automobilistes, comme évoqué avant les travaux du Pont de Duzon. Le Maire demandera au département ce qu'il est possible de faire et s'ils peuvent s'en occuper lors de la réparation de la voie prévue par leurs services.

- Mme Grangier aborde la question du projet de bail commercial en rédaction pour l'épicerie multiservices qui va voir le jour, en faisant part des demandes de la future gérante. Le Conseil souhaite maintenir la révision annuelle du loyer, et prévoir une provision pour charge pour couvrir la taxe foncière. Il est rappelé que les frais obligatoires liés à la sécurité (extincteurs, vérifications de sécurité, etc) seront à la charge du gérant, et qu'il sera également demandé l'entretien de la climatisation. En ce qui concerne la TVA, et la révision des loyers, la Mairie va se rapprocher des services de l'AMF et du SGC pour savoir quelles sont les réglementations en vigueur. Ces points seront fixés ultérieurement lors du bail définitif.
- La secrétaire de Mairie donne lecture du planning de tenue du bureau de vote pour le second tour des élections présidentielles ce dimanche 24 avril, de 8h à 19h.

La séance est levée à 20h15.